Handicap : gagner en autonomie dans la sexualité

En Belgique, un homme en situation de handicap, pendant une rencontre avec l'assistante sexuelle. Déjà permis et encadré dans certains pays d'Europe, l'accompagnement sexuel, bien que moins tabou qu'auparavant, fait toujours débat en France. - © Frédéric Pauwels / Collectif HUMA

Comment accéder à une vie sexuelle et affective pour des personnes en situation de grande dépendance ? L'assistance sexuelle est-elle une solution ? Si elle ouvre de nouveaux possibles, elle suscite toujours en France des débats juridiques et éthiques, et des questionnements sur l'autodétermination, la place des tiers à domicile et en institution.

Qu'est-ce que l'assistance sexuelle ? *« Un moyen parmi d'autres de permettre à une personne qui en fait la demande de faire l'expérience de la sexualité, de se connecter à sa corporalité, à sa sensualité, de retrouver estime et confiance en soi »*, comme le définit Marcel Nuss, auteur et fondateur de l'association pour la promotion de l'accompagnement sexuel (Appas).

L'association, pionnière en la matière, a mené, en 15 ans, huit cycles de formation en France à l'accompagnement sensuel et à l'assistance sexuelle, auprès de deux cents personnes. (1)

L'ombre du proxénétisme

Marcel Nuss, fondateur de l'Appas, ici en 2015, lors d'une session de formation pour l'accompagnement sexuel aux personnes handicapées. © Paul Bastien/Divergence

Mais si l'assistance sexuelle existe bel et bien aujourd'hui en France, la législation l'interdit formellement.

« Depuis sept ans, l'Appas tombe sous le coup du proxénétisme, explique-t-il. *Nos adhérents - des personnes en situation de handicap, des assistants et assistantes sexuelles et des familles pourraient être poursuivis en tant que clients de la prostitution même si, depuis 2016, nous n'avons jamais eu aucune condamnation… Je réclame la mise en place d'un cadre et un suivi des associations qui gèrent l'accompagnement sexuel, comme l'Appas »*, revendique-t-il.

« Cela peut faire des ravages »

« Il paraît que quand on est valide, on ne peut pas s'imaginer combien le manque de tendresse peut être important. Quand on a trente ou quarante ans et qu'on n'a jamais touché le corps de l'autre, qu'on a jamais connu de peau contre peau, c'est une prison », témoigne Stéphane (2) qui est porteur d'une infirmité motrice cérébrale.

Il a déjà eu recours à une assistante sexuelle, qu'il a rencontrée via le bouche-à-oreille… *« Il existe des besoins sexuels et quand on ne peut même pas se masturber, alors qu'on est douché, habillé tous les jours par des auxiliaires de vie, ça peut faire des ravages »*, explique-t-il.

Regrettant que la plupart du temps, « on préfère donner des tranquillisants au lieu de s'attaquer aux vraies questions. On peut en parler mais cela ne résout rien. Le seul moyen de déjouer ce problème, c'est de passer à l'acte. Il vaudrait mieux légaliser et bien contrôler plutôt que ça se passe "sous le manteau" », poursuit-il.

Un vif débat

La secrétaire d'État en charge des personnes en situation de handicap, Sophie Cluzel, s'est personnellement déclarée « très favorable » à l'assistance sexuelle. - © Philippe Chagnon/Cocktail santé

Ce paradoxe entre la réalité et la législation fait débat. Avec, d'un côté, les abolitionnistes de la prostitution qui ne conçoivent pas de faire de l'assistance sexuelle une exception à la règle, tout comme certaines personnes handicapées ; et, de l'autre, des militants d'une société inclusive et adaptée.

La question remue jusqu'au gouvernement. En février 2020, la secrétaire d'État en charge des personnes handicapées, Sophie Cluzel, a demandé au comité consultatif national d'éthique (CCNE) et au comité national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) de se pencher sur la question. La secrétaire d'État s'est, quant à elle, déclarée *« très favorable »* à l'assistance sexuelle, ajoutant : *« c'était tabou dans notre société. La société a mûri »*.

La question de l'instrumentalisation

La question n'est pas neuve puisqu'en 2012, le CCNE avait rendu un avis défavorable à la création d'un service d'assistance sexuelle.

« Il est apparu que l'aidant pouvait se trouver malmené même involontairement et la relation sexuelle devenir différente de ce qui avait été prévu contractuellement. Ont été évoquées également les situations d'abus de la part des aidants comme les chantages dont ils peuvent être eux-mêmes victimes. (...) On ne peut évacuer la difficile question de l'instrumentalisation, même consentie, rémunérée ou compassionnelle du corps d'une personne pour la satisfaction personnelle d'une autre », estimait alors le conseil.

« On est sorti du côté sulfureux de la polémique »

Julia Tabath secrétaire de CH(s)OSE

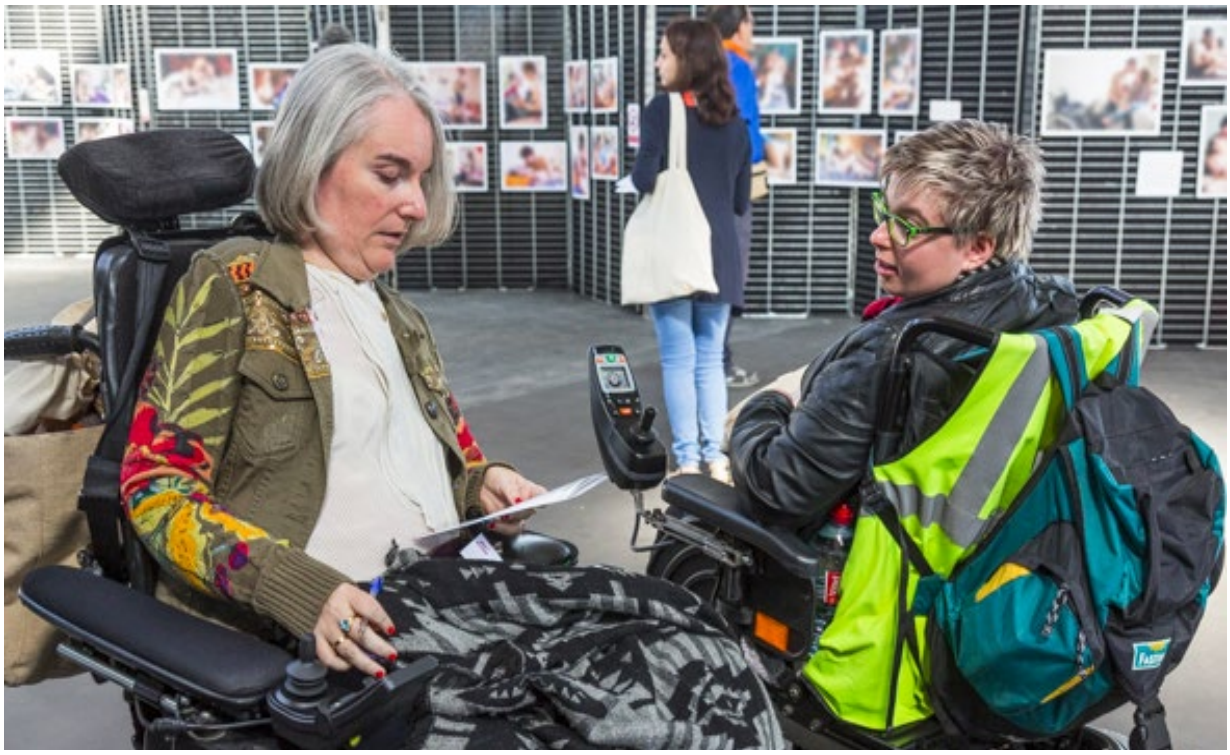

À gauche, Julia Tabath, secrétaire de CH(s)OSE, lors des journées Agit'Action, le rendez-vous jeunesse d'APF France handicap, en 2019, à Amiens. - © Jérôme Deya

Remettre la question sur le tapis, *« cela ne mange pas de pain ! »*, ironise Marcel Nuss. *« C'est clairement de la communication qui séduit le peuple et les journalistes. »* D'ailleurs, aucune des personnes interrogées dans ce dossier n'a été consultée par la secrétaire d'État.

Depuis plus de dix années, le collectif CH(s)OSE milite pour l'assistance sexuelle et admet que les regards ont changé. *« Le tabou de la sexualité des personnes en situation de handicap est tombé. Nous étions pleins d'espoir avant le confinement »*, explique Isabel Da Costa, présidente du collectif, qui a notamment animé un cycle de formation à la Chaire Santé sexuelle et Droits humains de l'Unesco pendant le premier confinement - *« Handicap, mon intimité et le confinement »*.

Consolider un vrai service

« On est sorti du côté sulfureux de la polémique et de la controverse de l'assistance sexuelle pour être davantage dans la recherche des moyens pour qu'elle existe », abonde Julia Tabath secrétaire de CH(s)OSE.

Pour CH(s)OSE, il faut consolider un vrai service d'accompagnement et de mise en relation afin de garantir un accompagnement éthique, la promotion d'une sexualité positive et exonérer les clients de poursuites pénales liées au proxénétisme.

Aude Bourden, d'APF France Handicap, membre du CA de CH(s)OSE. - © DR

« Un tel encadrement permettra d'avoir un regard sur la pratique et observer le respect du consentement », indique Aude Bourden, d'APF France Handicap, membre du conseil d'administration de CH(s)OSE.

L'association plaide ainsi pour la création d'un agrément des pouvoirs publics à l'égard de ces services, au nom de l'encadrement éthique et déontologique.

L'institution comme entrave

Mais cela ne convient pas à tout le monde. Le collectif lutte et handicaps pour l'égalité et l'émancipation est radicalement opposé au service d'assistance sexuelle. Le CLHEE, groupe de militants et d'activistes directement concernés par le handicap, indique que *« la société n'a pas mûri, en tout cas le pan de la société que [Sophie Cluzel] représente et plus particulièrement le milieu associatif dont elle provient. »*

Il dénonce la perte de liberté des personnes handicapées, liée au placement en institution. Pour lui, c'est surtout l'institution qui entrave la liberté (entre autres) sexuelle des personnes handicapées.

Un service prétendument humaniste

« Cette question semble bien plus taboue que celle de la sexualité des personnes handicapées [...] L'assistance sexuelle n'est peut-être d'ailleurs qu'une stratégie à laquelle les associations gestionnaires d'établissement s'accrochent pour assurer leur survie. En effet, ce service prétendument humaniste leur permet d'afficher une image bientraitante d'un principe intrinsèquement maltraitant basé sur la ségrégation, la restriction de la liberté, la violation, en somme, des droits des personnes handicapées », développe Elena Chamorro, membre du collectif, dans une tribune publiée sur le site. (3)

« Nous ne sommes pas en désaccord sur tout avec les membres du CLHEE, réagit Julia Tabath, *mais nous disons plutôt qu'avec l'assistance sexuelle, l'objectif n'est pas que tout le monde y ait recours mais d'avoir le choix, d'ouvrir les possibilités. »*

Pulsion et risque

On retrouve ces constats dans les recherches de Jennifer Fournier (4), aujourd'hui maître de conférences à l'Université Lumière-Lyon-2. En institution, elle a notamment remarqué la différence de perception de la sexualité entre les professionnels et les résidents.

« [Pour les professionnels, NDLR] il s'agit d'apporter des réponses à une sexualité perçue en termes de pulsion, de risque ou de vulnérabilité aux abus, plutôt que de créer des ponts entre l'intérieur et l'extérieur [de l'institution, NDLR] », écrit ainsi la chercheuse.

Des pratiques inadéquates en institution

Jennifer Fournier, aujourd'hui maître de conférences à l'Université Lumière-Lyon-2, a effectué sa thèse de doctorat sur* « la vie intime, amoureuse et sexuelle à l'épreuve de l'expérience des personnes en situation de handicap ». *Jean-Baptiste Laissard/http://www.yapasphoto-asso.com

Les personnes en situation de handicap recherchent, elles, un partenaire idéal *« avec lequel s'embrassent toutes les facettes de l'amour et se partage le plaisir d'un quotidien ordinaire »*. Cette *« interprétation déformée [...] indui[t] des pratiques inadéquates »*, selon Jennifer Fournier.

Laquelle a également noté *« des expériences répétées d'humiliation, de mépris ou de déni de reconnaissance »*, tandis que les *« relations amicales, érotiques ou amoureuses font cruellement défaut en ce qu'elles ne permettent pas l'acquisition d'une strate élémentaire de confiance en soi. »*

Quid des femmes ?

Autre fait préoccupant : la proportion infime de femmes faisant appel à l'assistance sexuelle. *« Depuis le début, l'Appas ne reçoit que 5 % de demandes féminines. Cela m'interpelle et m'inquiète »*, confie ainsi Marcel Nuss.

Mais le fondateur de l'Appas n'est pas vraiment étonné : *« C'est culturel : dans notre société*

les femmes sont censées avoir moins de plaisir et sont écrasées par la culture patriarcale. En outre, on sait que de nombreuses femmes en situation de dépendance ont été maltraitées et violées au moins une fois dans leur vie. C'est peut-être une piste de réflexion. »

Changer les représentations

Daniel et son assistante sexuelle, Aminata, photographiés aux Pays-Bas, où la pratique est légale. Extrait de l'exposition « À mon corps dérangeant », dévoilant l'intimité affective et sexuelle de personnes atteintes d'un handicap physique. - © Jérôme Deya

Anaïs Ré, travailleuse sociale et accompagnatrice sensuelle et sexuelle (lire son témoignage ci-dessous) abonde dans le sens d'une vision sociétale clivante. *« Ce qui vaut pour notre société entière vaut dans le champ du handicap : une femme qui parle de sa sexualité est une pute ou du moins une nymphomane. Ce sont des représentations à faire évoluer. »*

Un signe d'inclusion

En Europe, la Suisse, la Catalogne ou encore l'Allemagne ont un train d'avance en matière d'assistance sexuelle. *« On remarque que dans les pays où l'accessibilité physique des lieux publics est garantie pour tous, on a développé l'assistance sexuelle, corrèle Julia Tabath, ce qui témoigne d'une inclusion plus importante de la personne handicapée, dans tous les domaines. »*

Pour l'instant, les confinements successifs ont clairement marqué l'arrêt du recours à l'assistance sexuelle en France, en raison du risque de contamination pour des personnes parfois très affaiblies. *« On espère que quand la Covid diminuera, nos revendications seront entendues »*, conclut la présidente de CH(s)OSE, Isabel Da Costa.

(1) Marcel Nuss a quitté la direction de l'Appas et laissé la place à une nouvelle équipe, après de longues années de mobilisation sur ce sujet.

(2) Le prénom a été modifié

(3) Le CLHEE n'a pas donné suite à notre demande d'interview

(4) « Expériences du handicap et de la sexualité. Entendre, comprendre pour penser et agir », Jennifer Fournier, érès, 2020

Une « maison du cœur »

Le tableau n'est pas totalement noir en France. Des professionnels se mobilisent, comme au foyer d'accueil médicalisé (FAM) de la Fondation Mallet, à Richebourg. Tous les membres du personnel du FAM - administratifs et techniques y compris - y ont en effet été formés au droit à la sexualité.

« La formation nous a ouvert les yeux sur la sexualité des patients et a démystifié leurs besoins. Ici, la chambre est un lieu de vie et fait partie de la sphère privée où l'on a le droit de recevoir qui on veut et d'avoir une vie sexuelle. Les salariés sont ouverts à cela », relate Valérie d'Anglade, assistante sociale à la Fondation Mallet, qui a mis en place des groupes de travail sur la vie affective et sexuelle.

Quand on lui demande si un ou une assistante sexuelle pourraient être admis dans l'établissement, elle répond : *« Si effectivement cela se passe, nous n'avons pas à le savoir. Ce qui est sûr, c'est qu'il y a des demandes mais nous ne pouvons pas mettre en relation sans déroger à la loi, malheureusement. J'ai bon espoir que cela change un jour »*. Pour elle, il faut donc bien rendre possible l'assistance sexuelle : *« Il nous faut des personnes formées, qui ne soient pas membres du personnel. »*

La travailleuse sociale prépare en ce moment une convention de mise à disposition de la « Maison du cœur », un nouveau lieu intime accessible sur demande par les résidents du FAM, composé d'une chambre avec lit double médicalisé… *« Ce lieu est là pour promouvoir une vision très positive de la vie affective et familiale pour les résidents. Tout y est comme à la maison. »*

Contact : Fondation Mallet / 01 34 85 36 00

Catherine Agthe est sexo-pédagogue spécialisée, en Suisse. Mais elle forme aussi des professionnels en France et en Belgique. - © DR

Catherine Agthe est sexo-pédagogue spécialisée. Cette Suisse forme, dans son pays mais aussi en France et en Belgique, les professionnels des institutions, hautes écoles sociales et universités, aux enjeux de la sexualité dans le cadre des handicaps. Par ailleurs, elle a formé deux « promotions » d'assistants ou assistantes sexuelles en Suisse Romande.

Comment l'assistance sexuelle est-elle perçue en Suisse ?

Catherine Agthe : Elle y est relativement bien reconnue. Cette suppléance, légale en Suisse, ne peut se décliner avec intelligence que si les bénéficiaires intéressés et les professionnels des institutions ont été préalablement sensibilisés à la place de la sensualité et de la sexualité en lien avec le handicap.

Les demandes restent marginales en nombre. Par contre, la prestation en assistance sexuelle en tant que telle n'est pas marginalisée en dépit du fait que son statut juridique est assimilé à celui du travail du sexe. Il s'agit d'une activité rémunérée, mais elle est accessoire et nous avons toujours valorisé cet aspect. Il ne s'agit donc pas d'un métier. Il n'y a pas de fidélisation au client.

Comment intervenez-vous aujourd'hui en Suisse et en France ?

C. A. : Je forme aux enjeux larges de la sexualité. Le programme que je propose, « Du cœur au corps », comprend un volet informatif sur l'assistance sexuelle à destination des professionnels. Par ailleurs, nous avons conduit deux formations ciblées en assistance sexuelle. Nous y confrontons le ou la stagiaire à questionner son projet. Une large part de la formation concerne aussi la gestion des émotions personnelles de ces professionnels, hommes et femmes, face aux particularités parfois complexes des futurs bénéficiaires.

Par quoi passe l'enseignement ?

C. A. : Nous utilisons les jeux de rôles, les expériences d'échanges relationnels par le corps, la visite de son propre parcours sexuel, de ses représentations, de ses croyances et expériences (heureuses ou difficiles). Mais aussi le langage non-verbal, les analyses de situations, la création d'un portfolio personnalisé, des lectures, des films. Nous faisons des visites-observations d'institutions, foyers de vie, lieux d'accueil, etc.

Qui sont les assistants et assistantes sexuelles que vous avez formés ?

C. A. : D'abord il y a eu des femmes et des hommes engagés auprès des personnes en situation de handicap, désireuses d'accéder à des réponses sensuelles et sexuelles avec créativité ! Dans la première formation (2009), les personnes étaient issues du milieu social-infirmier-éducatif-thérapeutique, mais aussi de l'enseignement, de la traduction et de la musique.

La deuxième formation (2014) s'est adressée aux travailleuses du sexe qui ont souhaité se former à l'assistance sexuelle. Je parle ici de femmes librement engagées dans la prostitution.

Dans vos formations, vous abordez le rôle de « tiers » en lien avec l'assistance sexuelle. Quel est-il ?

C. A. : Les professionnels sont confrontés à une certaine intimité sous la douche, dans le soin, aux toilettes… Ils touchent le corps avec respect et soin mais sans érotisme, sans éveiller de désir chez la personne concernée. Or pour cette dernière, le corps peut réagir au soin, aux massages de bien-être. Être fréquemment touché réveille presque immanquablement du désir. Se pose alors la question : qui répond à ce désir ? C'est bien un « autre tiers », non impliqué affectivement dans la prise en charge du quotidien, qui pourrait entrer dans « l'intime de l'intime ».

Il en va de même pour une personne qui ne pourrait pas se masturber seule (par exemple dans certaines infirmités motrices cérébrales). Une assistance sexuelle serait une forme de suppléance humaine, ponctuelle certes, mais avec l'adéquation et la beauté pour un moment de détente et de plaisir… Aucun autre tiers accompagnant, qu'il soit parent, frère ou sœur, soignant ou thérapeute, ne pourrait évidemment occuper ce rôle.

Vous abordez le « droit au désir » et à l'autodétermination dans la sexualité. Comment faire respecter ces droits dans l'accompagnement de la vie quotidienne ?

C. A. : La sexualité est un droit strictement personnel. Elle n'appartient ni aux éducateurs, ni aux directeurs d'institution, ni aux parents… Certaines personnes ont encore une vision surannée de la sexualité et ne peuvent accepter par exemple, le sexe pour le sexe, pas forcément associé à l'amour !

Tout professionnel peut garder ses valeurs, être choqué pour lui ou pour elle-même par la pratique d'un sex-toy ou par la prostitution, mais cela ne l'autorise pas à projeter ses propres valeurs à l'égard de la personne accompagnée… en exprimant que cette dernière n'y aurait pas droit ! Le seul domaine dans lequel nous devons interférer est celui de la violence. Nous n'avons pas à accepter que la violence intervienne dans la sexualité de la personne accompagnée.

Quel est votre regard sur le débat autour de l'assistance sexuelle en France ?

C. A. : Il me semble que l'obstacle principal est une forme de diabolisation de la prostitution. Comment imaginer que l'assistance sexuelle puisse être reconnue dans un tel contexte… à moins de pouvoir lui attribuer un autre statut juridique ! ? Légalement, la définition « mettre son corps à la disposition du corps d'autrui contre rémunération » est celle de la prostitution et donc celle de l'assistance sexuelle.

En France, des personnes en situation de handicap ont déjà recours à de l'accompagnement sensuel et sexuel, bien que la pratique ne soit toujours pas légalement encadrée. - © stock.adobe.com

Accompagnatrice, accompagné : ils témoignent.

Souvenir d'Anaïs Ré, accompagnatrice sensuelle et assistante sexuelle en Occitanie. Elle est également travailleuse sociale et formatrice auprès des professionnels du médico-social autour des questions de vie affective et de sexualité. Lorsqu'elle évoque l'assistance sexuelle, elle s'exprime sous pseudo.

« Une travailleuse du sexe m'a un jour adressé la demande par mail d'un homme alité, sous assistance respiratoire constante. Elle ne se sentait pas à l'aise avec l'idée du handicap "lourd"… La rencontre avec Charles m'a beaucoup marquée.

Échanger sur les peurs

Nous avons tout d'abord échangé des mails sur ses envies, ses désirs et ses peurs : ce qu'il craignait le plus était que j'ai peur de son handicap. Effectivement le handicap fait peur ou dérange. Les corps mutilés par les multiples opérations, les mouvements spastiques du corps qui font que parfois on peut prendre des coups ! Pour ma part je trouve que tous les corps sont beaux, je l'ai donc rassuré.

Il y a eu quelques mois de communication par mail avant la première rencontre, qui a eu lieu chez lui. Un membre de la famille m'a accueillie et nous a ensuite laissés ensemble. C'est le respirateur qui m'a finalement le plus impressionné avec son «ronron» permanent et la crainte qu'il ne s'arrête.

Attention et écoute

Charles ne pouvait bouger aucune partie de son corps mais elles pouvaient être mobilisées par moi. La première chose que j'ai faite, c'était de lui permettre de se toucher avec sa propre main, jusque-là où elle pouvait aller, car sa maladie rigidifiait ses muscles : toucher son visage, son cou, ses cheveux… Cela m'a émue de sentir son plaisir. L'accompagnement sensuel et sexuel c'est aussi cela.

La communication a surtout été non verbale car Charles ne pouvait pas trop parler. Cela demande beaucoup d'attention, d'observation et d'écoute du corps de l'autre. Une autre forme de langage s'est installée, comme souvent, par le mouvement des yeux, des oui ou des non à mes questions remplaçaient nos échanges plus complexes que nous pouvions avoir eus par mail.

Une rencontre forte

La sensualité était au centre de la rencontre. Quand on parle de l'assistance sexuelle, on pense souvent sexualité = la pénétration hétérosexuelle… alors que cela ne représente que bien peu (ou pas du tout) sur une rencontre. Le contact, le peau à peau et le corps à corps sont si importants, voire vitaux.

La rencontre avec Charles a été très forte émotionnellement, sexuellement et sensuellement. »

Willy Rougier vit à Lyon. À 52 ans, il est très actif dans la vie associative de son quartier et milite pour l'accompagnement sensuel et sexuel des personnes fortement dépendantes, au sein de l'Appas notamment. Il est atteint d'une infirmité motrice cérébrale.

« Ma première rencontre avec l'assistance sexuelle, c'était il y a treize ans. J'avais demandé le divorce un peu plus tôt et je vivais seul. Un jour, en me rendant chez mon kiné, je croise une amie très proche qui avait appris ma séparation. Devant elle, je me suis mis à pleurer car j'étais seul et en manque d'affection.

Mal dans ma peau

Je commençais à me sentir mal dans ma peau, à avoir des pensées qui pouvaient gêner les autres et moi-même. Par exemple, quand je sortais dans la rue et que je croisais une personne qui m'attirait, mes hormones étaient en ébullition et il m'est arrivé d'éjaculer sans même être touché. J'étais très gêné même si je portais toujours une sacoche qui empêchait que cela se voie…

J'en ai parlé à cette amie qui me connaissait très bien. Et elle m'a proposé de l'aide, à ce niveau-là. Je ne connaissais encore aucune association comme CH(s)OSE ou l'Appas, alors j'ai accepté. Elle a dit "Ok par contre, ce sera rémunéré".

La tendresse, le contact

On a alors discuté sur la sexualité, de ce qu'elle pouvait accepter et de ce que je pouvais lui demander. On a réfléchi tous les deux de notre côté. Puis, je l'ai appelée et je lui ai demandé un accompagnement. Le premier rendez-vous s'est fait chez moi, nous nous sommes ensuite revus. Avant la relation sexuelle, il y a la tendresse de mes massages sur elle et de ses massages sur moi.

Le contact de la peau de l'autre, c'est ce que j'apprécie le plus. Dans ma sexualité, avec l'accompagnement, il y a certes mon handicap, mais je suis un homme dans les bras d'une femme. Cela m'a fait beaucoup de bien et cela a apaisé l'atmosphère avec mes proches et mes auxiliaires de vie.

Ensuite, j'ai rencontré d'autres assistantes sensuelles et sexuelles qui avaient été formées. Ainsi, elles connaissent le handicap, vous aident à vous habiller, à vous déshabiller. »

Pour aller plus loin :

À lire

- *« Mister T et moi »*, d'Elisa Rojas, La Belle Étoile, 2020, roman.
- *« Les assistantes sexuelles, fondamentales mais menacées »*, article de Lucie Bellan, paru dans Slate, août 2020.
- *« Expériences du handicap et de la sexualité. Entendre, comprendre pour penser et agir »*, Jennifer Fournier, érès, 2020
- *« Assistance sexuelle et handicaps »*, Françoise Vatré et Catherine Aghte Desirens, Chronique sociale, 2012
- *« Leur sexualité n'est pas un handicap »*, Jean-Luc Letellier, érès, 2014

À voir

- *« Because of My Body »*, documentaire de Francesco Cannavà, diffusé sur Arte, 2021.
- *« Handicap & Sexualité »*, film de recherche, Université Toulouse Jean Jaurès, 2021.
- *« La vie sexuelle inattendue d'une étoile de mer »*, TEDx de Lætitia Rebord, Annecy, 2019. À visionner ici : https://www.youtube.com/watch?v=xgCIRnFzMeQ
- *« À mon corps dérangeant »*, exposition photographique de Jérôme Deya, sur l'intimité affective et sexuelle de personnes atteintes d'un handicap physique. (Réservation : contact@jeromedeya.com)
- *« Indésirables »*, de Philippe Barassat, 2015.
- *« The Sessions »*, de Ben Lewin, 2013.

À écouter

- *« Sexualités empêchées »*, épisode 1 du podcast en 4 volets « Vivre sans sexualité », LSD, France Culture.